

1. IDENTIFICATION

| | |
|---|---|
| Nom du produit | P&G Pro Line® Nettoyant pour Planchers Finis - Fait de concentré |
| Code(s) du produit | 4-32 |
| Identificateur de produit | 95373320_DIL_PROF_NG |
| Type de produit | Produit fini - usage professionnel uniquement |
| Utilisation recommandée | l'entretien des Planchers. |
| Restrictions d'utilisation | Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette. |
| Données du fournisseur de la fiche de sécurité | Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5 1-800-332-7787 |
| Courriel | pgsds.im@pg.com |
| Numéro d'appel d'urgence | Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

Non classé.

| | |
|---|-------|
| Mentions de danger | Aucun |
| Pictogrammes de danger | Aucun |
| Conseils de prudence | Aucun |
| Conseils de prudence - Réponse | Aucun |
| Conseils de prudence - Entreposage | Aucun |
| Conseils de prudence - Élimination | Aucun |
| HNOC (danger non classé autrement) | Aucun |

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux
Ingrédients dangereux Aucun.

Renseignements complémentaires Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR
Canadienne

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

F. Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau. Produit chimique. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

Danger particulier Aucun connu.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau
Ne pas rejeter le produit dans les étendues d'eau naturelles sans prétraitement ou dilution

adéquate

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------------|---|
| Méthodes de confinement | Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants. |
|--|---|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. |
| Produits incompatibles | Aucun connu. |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

| | |
|--|--|
| Directives relatives à l'exposition | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
|--|--|

Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------|--|
| Mesures techniques | Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: S'assurer une ventilation adéquate Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable |
|---------------------------|--|

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection des yeux | Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Aucun équipement de protection particulier requis Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Utilisez des lunettes de protection |
| Protection des mains | Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Aucun équipement de protection particulier requis Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Gants de protection |
| Protection de la peau et du corps | Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Inhalation | Aucun effet connu. |
| Contact avec la peau | Aucun effet connu. |
| Ingestion | Aucun effet connu. |
| Contact avec les yeux | Aucun effet connu. |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|--|--------------------|
| Toxicité aiguë | Aucun effet connu. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Aucun effet connu. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Aucun effet connu. |
| Sensibilisation de la peau | Aucun effet connu. |
| Sensibilisation des voies respiratoires | Aucun effet connu. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Aucun effet connu. |
| Effets neurologiques | Aucun effet connu. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucun effet connu. |
| Toxicité pour le développement | Aucun effet connu. |
| Tératogénicité | Aucun effet connu. |
| STOT - exposition unique | Aucun effet connu. |
| STOT - exposition répétée | Aucun effet connu. |
| Effets sur les organes cibles | Aucun effet connu. |
| Danger par aspiration | Aucun effet connu. |
| Cancérogénicité | Aucun effet connu. |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Persistance et dégradation | Aucun renseignement disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucun renseignement disponible. |
| Mobilité | Aucun renseignement disponible. |
| Autres effets nocifs | Aucun renseignement disponible. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. |
| Emballage contaminé | L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. |

Codes Californie déchets dangereux³³¹
(non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-------------|--|
| <u>DOT</u> | Non applicable - le produit dilué n'est pas destiné à être expédié |
| <u>IMDG</u> | Non applicable - le produit dilué n'est pas destiné à être expédié |
| <u>IATA</u> | Non applicable - le produit dilué n'est pas destiné à être expédié |

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Réglementations des Etats

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Risque pour la santé

0

Inflammabilité 1
Danger physique 0

NFPA Ratings

Risque pour la santé 0
Inflammabilité 1
Instabilité 0

Date d'émission : 09-janv.-2015

Date de révision : 14-mai-2018

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette Fiche de sécurité, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité